

DEC221299DR10

Décision portant nomination de M. Denis WAGNER, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3212, intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3212, intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives, dont le directeur est M. Michel Barrot ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Délégation Alsace ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M Denis Wagner, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3212 à compter du 28 mars 2022.

**Article 2**

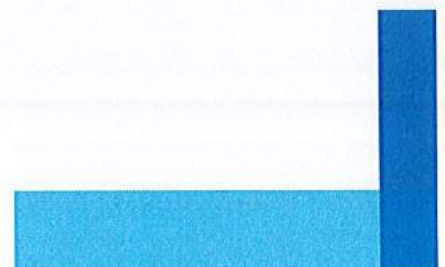
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 28/03/2022

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité – INCI UPR3212  
Michel Barrot



Michel BARROT  
Directeur de l'INCI  
UPR 3212



DEC221014DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean MOLINIER, directeur de l'unité GDR2027 intitulée Mécanismes épigénétiques des plantes (EPIPLANT) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 14 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2027, intitulée Mécanismes épigénétiques des plantes (EPIPLANT) dont le directeur est M. Jean MOLINIER ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean MOLINIER, directeur de l'unité GDR2027, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean MOLINIER, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle FRIEDLIN, Ingénieure d'étude, et à Mme Cathie NOTHISEN, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

Délégation de signature est donnée à Mme Joëlle FRIEDLIN, Ingénieure d'étude, et à Mme Cathie NOTHISEN, Assistante ingénieur, pour la certification du service fait.

**Article 3**

La décision n° DEC190534DR10 du 31 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **24 FEV. 2022**

Le délégué régional  
Patricia SOULLIE

